



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement lors de sa séance ordinaire du 5 novembre 2024, en même temps que l'avis de motion requis par la loi a été donné.

Le projet de règlement porte sur l'adoption d'un règlement relatif à la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest.

L'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 3 décembre 2024 à 20 h, à la mairie située au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest.

Le projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST, ce 12 novembre 2024.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière